

AU RYTHME DE SAINT-HYACINTHE

SPÉCIAL

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025



Ville de
Saint-Hyacinthe

Technopole agroalimentaire

LE 2 NOVEMBRE, ON VOTE!

Le dimanche 2 novembre 2025, des élections municipales se tiendront partout au Québec pour les postes de maire et de conseillers. Cette édition spéciale du bulletin Au rythme de Saint-Hyacinthe présente les informations importantes relatives à la révision de la liste électorale et au scrutin. En tout temps, vous pouvez également consulter le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe au st-hyacinthe.ca/elections-municipales-2025.



DATES IMPORTANTES



19 septembre au 3 octobre 2025 >
Période de dépôt des déclarations de candidature.

15 au 18 octobre 2025 >
Période pour les demandes d'inscription, de radiation ou de correction de la liste électorale (ex. : changement d'adresse).

26 octobre 2025 >
Vote par anticipation, de 12 h à 20 h.



2 NOVEMBRE 2025
JOUR DU VOTE >
Scrutin général, de 10 h à 20 h.

QUI PEUT VOTER?

Seules les personnes inscrites sur la liste électorale de la Ville de Saint-Hyacinthe auront le droit de voter. Ces personnes recevront un avis d'inscription dans la semaine du 7 octobre.



Voici les conditions générales à remplir pour être inscrit sur la liste électorale :

- > être une personne physique;
- > avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection;
- > avoir la citoyenneté canadienne;
- > ne pas avoir perdu ses droits électoraux.

Vous devez également remplir l'une des deux conditions suivantes en fonction de l'adresse de votre domicile.

1. Si vous êtes domicilié à Saint-Hyacinthe :
 - > habiter au Québec depuis au moins 6 mois.
2. Si votre domicile est situé dans une autre municipalité :
 - > il faut, depuis au moins 45 jours avant le scrutin, être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire. L'inscription sur la liste électorale de ces électeurs potentiels n'est pas automatique. Elle est conditionnelle à la transmission à la présidente d'élection ou à la Commission de révision, du formulaire approprié signé par le propriétaire ou par l'occupant non domicilié et demandant cette inscription sur la liste électorale.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Si en vérifiant votre inscription à la liste électorale, certaines informations sont erronées ou absentes, vous devez :

- vous présenter en personne devant la Commission de révision;
- apporter deux pièces d'identité :
 - > l'une indiquant le nom et la date de naissance;
 - > l'autre indiquant le nom et l'adresse.

La demande peut être faite par l'électeur lui-même, son conjoint, un parent ou une personne demeurant à la même adresse.

Rédaction : Direction des communications et de la participation citoyenne
 Idéation : Hop Design stratégique
 Conception graphique : Pika Design agence créative
 Impression : Imprimerie Maska

Copie électronique disponible au st-hyacinthe.ca/bulletins-municipaux.
 Crédit photo couverture : Krystel V. Morin

VÉRIFICATION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

En raison de la grève en cours chez Postes Canada aucun avis d'inscription ou carte de rappel personnalisé ne peut être distribué. Il sera remplacé par un avis d'information générale. La plupart des électeurs sont bien inscrits sur la liste électorale à l'adresse de leur domicile et n'ont aucune démarche à faire. Vous pouvez vérifier votre inscription à la liste électorale provinciale en ligne au st-hyacinthe.ca/verification ou en personne à l'hôtel de ville, selon les heures d'ouverture. En cas de doute, communiquez avec nous.

CENTRE D'APPELS

14 au 17 octobre de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 18 octobre 2025, de 8 h 30 à 12 h
 450 778.8300 poste 1002

Vérifier son inscription :



ÉLECTIONS MUNICIPALES
2 NOVEMBRE 2025

AVIS IMPORTANT
ÊTES-VOUS INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

En raison de la grève de Postes Canada, nous ne sommes pas en mesure de vous transmettre votre avis d'inscription ou votre carte de rappel personnalisé. La plupart des électeurs sont bien inscrits sur la liste électorale à l'adresse de leur domicile et n'ont aucune démarche à faire.

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre inscription à la liste électorale provinciale en ligne au st-hyacinthe.ca/verification ou en personne à l'hôtel de ville, selon les heures d'ouverture.

CENTRE D'APPELS
14 au 17 octobre 2025, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
18 octobre 2025, de 8 h 30 à 12 h
450 778.8300 poste 1002

COMMISSION DE RÉVISION
Si vous constatez des erreurs ou des omissions, vous pouvez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une demande d'inscription, de correction ou de radiation à la liste électorale.

Pour vous inscrire, vous devez présenter deux pièces d'identité. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance et la deuxième votre nom et votre adresse.

MEMBRE DE LA COMMISSION DE RÉVISION
Le mardi 15 octobre 2025 10 h à 12 h
Le jeudi 16 octobre 2025 15 h à 16 h 30
Le samedi 18 octobre 2025 10 h à 12 h

ADRESSE DE LA COMMISSION DE RÉVISION
Hôtel de ville (salle de conseil)
750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E2

AVIS IMPORTANT
DISTRICT 9
DOUVILLE NORD-NOTRE-DAME

Pour voter, vous devez présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'étudiant
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes

VOUS ÊTES INSCRIT ?
Le dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h

VOUS LE SOUHAITEZ-VOUS ?
Le dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h

CANDIDATS AU POSTE DE DÉPUTÉ | **CANDIDATS AU POSTE DE CONSEILLER**

COMMISSION DE RÉVISION

La Commission de révision siègera à la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, aux dates et heures suivantes :

15 octobre 2025 > 10 h à 13 h
 16 octobre 2025 > 13 h à 16 h et 17 h à 20 h
 18 octobre 2025 > 10 h à 13 h

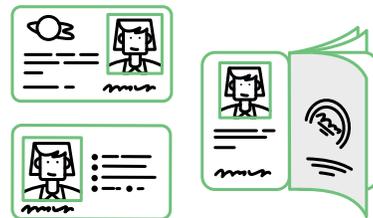
Après le 18 octobre, il vous sera impossible de faire ajouter votre nom sur la liste électorale municipale et vous ne pourrez pas voter le 2 novembre.

Aucune demande d'inscription, de radiation ou de correction ne sera acceptée par téléphone.

IDENTIFICATION DES ÉLECTEURS AU MOMENT DU VOTE

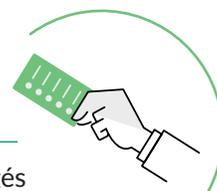
Au moment de voter, tout électeur doit présenter une pièce d'identité soit :

- > son permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société d'assurance automobile du Québec;
- > sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- > son passeport canadien, son certificat de statut d'Indien ou sa carte d'identité des Forces canadiennes.



L'électeur qui ne pourra présenter l'une de ces pièces d'identité devra se diriger vers une table de vérification de l'identité des électeurs, ce qui occasionnera des délais.

VOTE PAR ANTICIPATION



Un vote par anticipation se tiendra **le dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h**, dans cinq lieux aménagés à cet effet sur notre territoire, lesquels desserviront deux districts chacun, selon la répartition suivante.

DISTRICT	LIEU DE VOTE	ADRESSE
1 Sainte-Rosalie 2 Yamaska	Centre communautaire Rosalie-Papineau	5250, rue Gérard-Côté
3 Saint-Joseph 4 La Providence	Centre culturel Humania Assurance	1675, rue Saint-Pierre Ouest
5 Douville Sud 9 Douville Nord – Notre-Dame	Centre communautaire Douville	5065, rue Guoin
6 Saint-Thomas-d'Aquin 7 Saint-Sacrement-Sacré-Cœur	Centre communautaire Bourg-Joli	2520, avenue Sainte-Catherine
8 Bois-Joli 10 Cascades	École secondaire Casavant (Pav. Léo-Sansoucy)	700, rue Girouard Est

SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

Le scrutin général se tiendra **le dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**. Un lieu de votation sera alors aménagé dans chaque district.



DISTRICT	LIEU DE VOTE	ADRESSE
1 Sainte-Rosalie	Centre communautaire Rosalie-Papineau	5250, rue Gérard-Côté
2 Yamaska	École Assomption	1900, rue Bernard
3 Saint-Joseph	Centre communautaire Saint-Joseph	950, rue Desranleau Est
4 La Providence	Centre communautaire La Providence	2575, avenue Saint-Paul
5 Douville Sud	Centre communautaire Douville	5065, rue Guoin
6 Saint-Thomas-d'Aquin	Centre communautaire Aquinois	5925, avenue Pinard
7 Saint-Sacrement-Sacré-Cœur	Centre communautaire Bourg-Joli	2520, avenue Sainte-Catherine
8 Bois-Joli	École secondaire Casavant (Pav. Léo-Sansoucy)	700, rue Girouard Est
9 Douville Nord – Notre-Dame	Institut de technologie agroalimentaire du Québec	3230, rue Sicotte
10 Cascades	Bibliothèque T.-A.-St-Germain	2175, rue Girouard Ouest

VOTE AU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Les municipalités de 20 000 habitants et plus doivent maintenant permettre aux électrices et aux électeurs qui ne peuvent se prévaloir de leur droit de vote le jour du vote par anticipation (26 octobre) ou le jour du scrutin (2 novembre) de voter au bureau de la présidente d'élection le neuvième jour précédant le scrutin.

À Saint-Hyacinthe, ce vote aura lieu **le vendredi 24 octobre 2025**, à l'hôtel de ville, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, entre 13 h et 20 h. Il est à noter que seuls quelques bureaux de vote seront aménagés lors de cette journée.

VOTE ITINÉRANT

La présidente d'élection établit un bureau de vote itinérant afin de permettre aux électeurs et électrices à mobilité réduite ou incapables de se déplacer pour des raisons de santé et qui se sont inscrits au préalable, d'exercer leur droit de vote dans leur milieu de vie. Ce vote aura lieu sur rendez-vous seulement, **le samedi 25 octobre 2025**.

LISTE OFFICIELLE DES CANDIDATS



Vous voulez en apprendre plus sur les candidats en lice ? Consultez la liste officielle et la vitrine des candidats sur notre site internet.

st-hyacinthe.ca/elections-municipales-2025

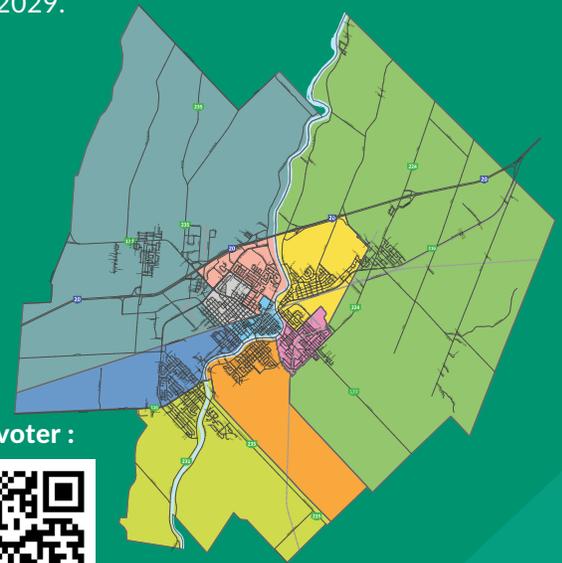
POUR PLUS D'INFORMATION, VOUS ÊTES INVITÉ À COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION :

Services juridiques
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2
Tel : 450-778-8300, poste 7777
Courriel : election2025@st-hyacinthe.ca

DISTRICTS ÉLECTORAUX



Le Conseil municipal a apporté des changements importants en vue de la prochaine élection en abaissant de 11 à 10 le nombre de districts électoraux. Le nom de certains districts a aussi été changé. Ce découpage sera valide pour le prochain terme de quatre ans, soit de novembre 2025 à novembre 2029.



Trouver où voter :



Consultez la carte des districts sur le site de la Ville au st-hyacinthe.ca/districts-electoraux-2025 pour retrouver l'endroit où vous devez voter.



DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS



Les résultats du scrutin seront dévoilés le 2 novembre 2025, à compter de 21 h. Les résultats seront rendus publics au fur et à mesure qu'ils auront été transmis et compilés par la présidente d'élection et son équipe. Une émission spéciale sur les élections sera diffusée en direct par la télévision communautaire NousTV.